

RAPPORT DE LA COMMISSION CIRCULATION

Préavis municipal 55-2010

SEANCE DU JEUDI 6 mai 2010 à 19h, salle de la Municipalité

La commission de circulation composée de Mmes Delphine Probst, Christiane Chevalier, Corinne Borgeaud et de MM. Didier Bratschi, Stéphane Zurcher, Firtz Waelti et de Thierry Burnat, excusé s'est réunie le jeudi 6 mai 2010 à la salle de la Municipalité en présence de Mme Isabelle Hautier Charrotton, syndique, de Mme Isabelle Gay-Crosier et de MM. Fredy Mast et Yves Jauner municipaux.

Notre commune s'agrandissant et comptant 2858 habitant-e-s au 31 décembre dernier, le nombre de véhicules a également augmenté. De plus, de nombreuses personnes viennent à Penthaz pour prendre le train et se garent de manière plus ou moins adéquate au détriment des Cancaniers. Durant la journée, de nombreuses voitures des communes environnantes sont ainsi stationnées dans notre localité. En semaine, le P+R étant quasiment complet, les usagers se parquent dans les environs de la gare, à la Place du Pont mais également devant le Verger. Afin d'éviter les abus, notre Municipalité a besoin d'un règlement sur la circulation et le stationnement dans notre village et ses abords.

Le but du présent préavis est de définir des règles de stationnement et de permettre aux habitant-e-s intéressé-e-s d'acheter un macaron semestriel ou annuel pour stationner leurs véhicules sur les places libres dans la zone de stationnement correspondant à leur domicile. Par exemple, une personne habitant au chemin des Etangs pourra parquer sa voiture uniquement aux Etangs grâce au macaron et ceci pour une durée indéterminée.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal 55-2010, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

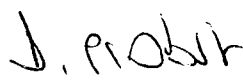
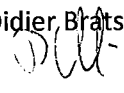
- 1) D'approuver le nouveau règlement sur la circulation et le stationnement dans le village et ses abords ;
- 2) D'autoriser la Municipalité sous réserve de l'approbation par les services de l'Etat, à appliquer les nouvelles règles relatives au stationnement et à la circulation dans le village ;
- 3) D'admettre que les recettes liées à ce règlement soient affectées aux futures dépenses relatives aux zones de stationnement, à la prévention et à la sécurité routière ;

- 4) D'admettre que la Municipalité puisse adapter le coût des macarons d'après les coûts induits notamment par d'éventuelles hausses du coût de la vie.

Ainsi fait à Penthalaz, le 10 mai 2010

Le rapporteur, les membres

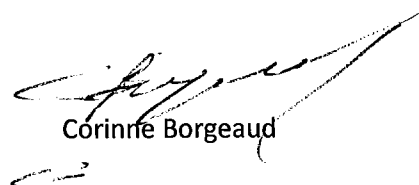
Didier Bratschi



Delphine Probst

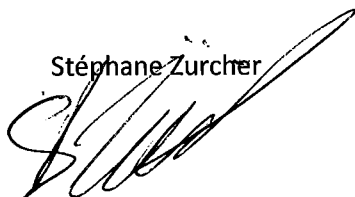


Christiane Chevalier

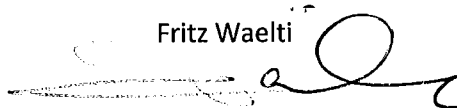


Corinne Borgeaud

Stéphane Zürcher



Fritz Waelti



Thierry Burnat

